

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 29 septembre 2016 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Marc Demers, vice président

M. Stéphane Boyer	M. Paolo Galati
M. Pierre Charron	Mme Manon Gauthier
Mme Marie Cinq-Mars	M. Paul Larocque
Mme Catherine Clément-Talbot	Mme Patricia R. Lattanzio
M. Claude Dauphin	M. Jean Martel
M. Alain Dépatie	Mme Chantal Rouleau
M. Pierre Desrochers	M. Philippe Roy
M. Alan DeSousa	M. Aref Salem
M. Normand Dyotte	Mme Caroline St-Hilaire
M. Bernard Gagnon	M. Peter F. Trent

N'ONT PU ASSISTER

M. Denis Coderre, M. Harout Chitilian, M. Martin Damphousse,
Mme Chantal Deschamps, M. Lionel Perez, M. Guy Pilon et
M. Guillaume Tremblay.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la
Communauté, Me Claude Séguin, et la secrétaire suppléante,
Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 20 septembre 2016 et l'avis public a
été donné le même jour.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 00 sous la présidence de
M. Demers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016

DÉPÔT, conformément à l'article 162 de la Loi sur la Communauté
métropolitaine de Montréal, du rapport du président du Comité exécutif
sur la situation financière de la Communauté.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DE LA TRÉSORIÈRE

DÉPÔT, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat de la trésorière daté du 26 septembre 2016 établissant à cent dix-huit millions quatre cent trente-cinq mille huit cent vingt-huit dollars (118 435 828 \$) l'estimation des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2017 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.

CC16-030

BUDGET 2017 DE LA COMMUNAUTÉ

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-214 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : Mme Manon Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme Patricia R. Lattanzio

D'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2017 au montant de de cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante dollars (119 574 850 \$) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROPOSÉ PAR : M. Normand Dyotte

APPUYÉ PAR : M. Bernard Gagnon

D'ajouter à la proposition principale le paragraphe suivant :

De confier à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le mandat d'étudier l'opportunité pour la Communauté de financer la mise en place d'un service de référence aux programmes et services sociocommunautaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et de déposer ses recommandations avant que ce financement ne soit octroyé.

Il est résolu d'adopter l'amendement et la proposition principale ainsi modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 15.

La résolution numéro CC16-030 consignée dans ce procès-verbal est considérée signée.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire



ANNEXE

Assemblée extraordinaire du conseil du 29 septembre 2016

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP

Le budget pour l'application du Règlement
numéro 2018-47 sur l'assainissement des eaux.